



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 23 février 2026 à 19h00 /
2026ko otsailaren 23ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
17 février 2026 / 2026ko otsailaren 17a	27	18

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Thomas OYARZUN (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
 Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Philippe CELAYA

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2026-13 Création d'une association loi 1901 pour la gestion collective des massifs en transfrontalier/ 1901 legepeko elkarte bat sortzea mugaz gaindiko mendiguneak kolektiboki kudeatzeko

Monsieur le Maire retrace l'historique de « Gure Mendia ».

En 2016, une Commission montagne/transfrontalier est créée par la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque. Cette Commission recense les projets structurants portés par différentes maîtrises d'ouvrages sur les massifs de Sud Pays Basque (aménagement, activités touristiques et de loisirs, valorisation du patrimoine et ses ressources, gestion du multi-usage).

Fin 2020, les élus des communes de montagne du Pôle Sud Pays Basque réactivent cette initiative en y intégrant début 2021 les communes d'Hegoalde. Le groupe de travail nommé « Gure Mendia » devient un espace d'échanges et de prospective commune sur la gestion et l'aménagement des massifs frontaliers de la zone Sud Pays Basque.

La démarche de Gure Mendia et cette volonté de travailler ensemble ont été renforcées par les incendies de février 2021 qui ont touché les massifs de Sud Pays Basque.

Un travail mené au printemps 2021, a permis de diagnostiquer la volonté de chaque commune, puis celle du collectif, pour le devenir de ces massifs sur les sujets tels que le pastoralisme, la forêt, le multiusage, la biodiversité ou encore le patrimoine.

Des actions prioritaires à mettre en œuvre collectivement ont été identifiées et déployées de 2021 à 2025. Le service montagne de la Communauté d'Agglomération Pays Basque accompagne techniquement les communes dans la réalisation de ces actions.

Il s'agit par exemple de :

- L'aide au dépôt des projets Fonds de Concours pour les replantations post incendie (2021)
- L'accompagnement sur le protocole de prévention des incendies avec la Sous-Préfecture (2022-2023)
- L'aide au dépôt du diagnostic pastoral transfrontalier au fonds microprojets POCTEFA et au fonds FSIT de la CAPB (2023)
- L'accompagnement au dépôt de dossiers Fonds Vert DFCI (2023)
- La rédaction d'un protocole pour partager entre communes les demandes de manifestations sportives (2025)

Gure Mendia devient ainsi le cadre des échanges autour d'un projet collectif, un lieu de partage d'expériences et d'information sur les sujets que le groupe souhaite traiter. Il est aussi devenu un espace de débat, il facilite la prise de position commune sur des sujets et projets affectant l'équilibre des massifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil des échanges depuis 2024 dans le cadre du collectif Gure Mendia afin de proposer une structuration juridique permettant d'ancrer son action.

Il est proposé de créer une association de loi française 1901 regroupant les communes de : Ainhoa, Ascain, Baztan, Bera, Biriadou, Ciboure, Etxalar, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Urdazubi, Urrugne et Zugarramurdi.

Le projet de statuts, à retrouver en annexe, est partagé au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ascain, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de création d'une association transfrontalière regroupant les communes de Ainhoa, Ascain, Baztan, Bera, Biriadou, Ciboure, Etxalar, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Urdazubi, Urrugne et Zugarramurdi ;

VALIDE les statuts de l'association tels que proposés ;

CHARGE Monsieur le Maire du suivi de la création de l'association.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

